



Livret d'accueil du résident



BIENVENUE A L'EHPAD « Les Terrasses de la Gazeille »
Rue Henri Debard
43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE

Nom du résident :

Madame, Monsieur,

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans notre établissement et nous mettrons tout en œuvre pour que vous vous y sentiez chez vous.

Ce livret d'accueil est destiné à vous présenter votre nouveau lieu de vie, vous guider dans vos projets, faciliter vos démarches et vous faire connaître vos droits.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil.

Le livret a reçu l'avis favorable du Conseil de la vie sociale du 18 octobre 2019.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

L'équipe de direction

I- La sécurité

L'E.H.P.A.D. Les Terrasses de la Gazeille relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J.

A ce titre il bénéficie d'un avis favorable de la Commission de sécurité et de conformité (visite obligatoire tous les 3 ans).

Tous les personnels sont formés à la Sécurité Incendie et aux gestes de premiers secours (AFGSU).

L'établissement fonctionne 24h / 24h, toute l'année.

II- Votre chambre

C'est un lieu privatif dans la limite des nécessités de service. Pour ranger vos affaires, vous avez à disposition un placard et une table de nuit.

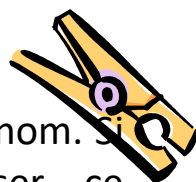
Vous avez aussi la possibilité d'amener des objets et petits mobiliers personnels après accord du cadre de santé.

Il est déconseillé d'entreposer dans votre chambre des denrées périssables (risque d'intoxication). Vous pouvez les confier au personnel qui les déposera dans un réfrigérateur, à l'office, pour vous les donner à votre convenance.

Téléphone : un téléphone est disponible dans chaque chambre, pas d'abonnement, les consommations téléphoniques sont gratuites.

Télévision : le résident peut installer sa propre télévision, les chambres sont équipées de prise TV.

III- Votre linge



Vos vêtements doivent être marqués à votre nom. Si vous le souhaitez, nous pouvons réaliser ce marquage gratuitement. (renseignements au secrétariat).

Tout au long de votre séjour, la blanchisserie se chargera du nettoyage de votre linge.

Les retouches sur le linge neuf et les petits travaux de raccommodage (boutons, articles décousus,) ne sont pas réalisés par l'équipe de la blanchisserie.

IV- Les repas



Vous prendrez vos repas en salle à manger.

Une place vous sera réservée.

Le petit déjeuner peut être servi en chambre ou en salle commune.

Les repas sont servis à 8H, 12H00 et 18H30.

Les repas sont préparés sur place par nos cuisiniers. Le service cuisine assure le respect des régimes alimentaires en collaboration avec le service de soins et la diététicienne. La texture alimentaire est adaptée en fonction des besoins des personnes. Une Commission des Menus est organisée chaque trimestre afin de partager avec les résidents des souhaits d'amélioration.

V- Le personnel

Chaque agent de l'équipe de soin est vêtu d'une tenue professionnelle.

Le nom, le prénom et la fonction du personnel sont inscrits sur la tenue.

L'équipe qui va vous accompagner est composée de la façon suivante :

L'équipe administrative :

Elle est composée du directeur et de ses deux collaboratrices.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8H à 17H.

Le directeur conduit la politique générale de l'établissement. Il est responsable du bon

fonctionnement de l'établissement sur les plans administratifs et financiers ainsi que de la qualité des services rendus aux personnes accueillies.

Il est garant de la mise en œuvre des objectifs du projet d'établissement.

Ses collaboratrices assurent d'une part la gestion administrative des dossiers des résidents et la facturation, d'autre part le suivi budgétaire et des ressources humaines.

La cadre de santé ou infirmier coordinateur :

Elle est responsable du bon déroulement de la prise en charge (personnel, matériel, maintenance des locaux, qualité du soin, ...)

Elle est à votre disposition pour toute remarque ou difficulté que vous pourriez rencontrer.

N'hésitez pas à la contacter.

Le médecin



Le résident conserve le libre choix de son médecin traitant qui intervient au sein de l'établissement.

Le médecin qui s'occupera de vous fera un suivi médical trimestriel et plus, si nécessaire. En l'absence de votre médecin référent, en cas de

problème urgent, un autre médecin interviendra.

Les infirmier(e)s :

Ils sont responsables de la prise en charge de vos soins (médicaments, pansements, relation avec votre médecin...).

Vous pouvez les rencontrer en salle de soins.

Les aide(s)-soignant(e)s

Ils sont responsables de la prise en charge des gestes de la vie quotidienne. Ils pourront vous accompagner pour votre toilette, vos repas, etc...

Ils sont également responsables de la gestion de votre linge.

..... Est votre aide-soignant(e) référent(e).

L'équipe de nuit

L'équipe de nuit est composée d'une aide-soignante et d'un agent de service hospitalier. Elle est présente de 20H45 à 6H45 et assure le relais avec les équipes de jour pour répondre à vos demandes et besoins.

Une astreinte infirmière est assurée toutes les nuits et peut être contactée par l'équipe pour une

conduite à tenir ou une intervention, si nécessaire.

L'équipe hôtelière

Elle est responsable de la distribution des repas, en collaboration avec les aides-soignants(e)s.

Elle assure le nettoyage de votre chambre et des locaux du service.

L'animatrice

Présente tous les jours de la semaine, elle vous proposera différentes activités. Le planning des activités de la semaine est affiché au niveau de l'accueil.

Autres intervenants

Une psychologue, deux kinésithérapeutes et une diététicienne sont à votre disposition.

Il vous est proposé également d'autres services : coiffeur, pédicure et une équipe d'aumônerie. (Affichage au niveau de l'accueil : *les résidents ou la famille du résident doivent inscrire le souhait sur le planning affiché*)

L'ensemble de l'équipe a à cœur de favoriser

l'autonomie des résidents et privilégie une approche personnalisée de la prise en charge.

VI- Votre Bien-être

Les espaces communs comportent : une salle de restauration / espace animation, des petits salons, une bibliothèque, des terrasses accessibles.

VII- Les services

Le courrier est distribué chaque jour, sauf les week-ends et jours fériés. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil, il sera relevé chaque jour ouvrable.

Les résidents peuvent bénéficier de services de coiffure à l'intérieur de l'établissement. Un espace beauté est à votre disposition au rez-de-chaussée en face du grand salon.

Les jours et les horaires de passage des coiffeurs sont annoncés sur le tableau d'affichage près de l'accueil. Vous devez vous inscrire sur la fiche du prestataire de votre choix. Vous pouvez, aussi, faire intervenir votre coiffeur personnel.

Le pédicure intervient dans l'établissement toutes les 6 semaines. Vous devez vous inscrire sur la fiche au

niveau de l'accueil.

Les prestations coiffure/ pédicure sont à votre charge.

VIII-Les biens et valeurs personnels

Lors de son admission, le résident est informé, en vertu de la loi n° 92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité du fait des vols, pertes et détérioration des objets déposés, de la possibilité de confier les sommes d'argent et les objets de valeur auprès du Trésor Public (Yssingeaux).

Les dépôts effectués restent à la disposition du résident (à l'exclusion des personnes sous tutelle ou curatelle). Le percepteur remet au résident un reçu contenant l'inventaire détaillé des objets. Les biens et valeurs seront restitués au résident, à sa sortie de l'établissement, par la Trésorerie Principale, sur présentation du reçu délivré lors du dépôt et d'une pièce d'identité.

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets non régulièrement déposés selon la procédure ci-dessus, que dans le cas

où une faute est établie à son encontre ou à l'encontre d'une personne dont il doit répondre.

La responsabilité de l'établissement n'est pas non plus engagée lorsque la perte ou la détérioration résulte de la nature ou d'un vice de la chose, ni lorsque le dommage a été rendu nécessaire pour l'exécution d'un acte médical ou d'un acte de soins.

IX- Les petites réparations

Elles sont assurées quotidiennement par l'ouvrier d'entretien de l'établissement, l'intervention est comprise dans les frais de séjour.

X- Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP)

Afin de répondre le mieux possible à vos attentes et à vos besoins, des temps d'échanges sur l'accompagnement peuvent être proposée avec l'équipe paramédicale « un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ».

Ce temps d'échange permet de fixer ensemble des objectifs de prise en soins prenant en compte vos habitudes de vie, vos besoins et vos attentes (loisirs,

soins de confort, alimentation, activités sociales ...).

Déroulement d'une journée

De 7H30 à 8H30 : Accompagnement pour la toilette

A partir de 7h45 et jusqu'à 9H00 : Distribution du petit-déjeuner dans les chambres

De 9H00 à 11H00 :

- Accompagnement pour la toilette
- Animations
- Visite médicale possible

A partir de 12H00 : repas en salle à manger

A partir de 14H00 :

- Visite médicale possible
- Animations



A partir de 15H30/16H00 : collation en salle à manger

A partir de 18H30 : repas salle à manger/ou chambre

Le ménage de votre chambre pourra être réalisé soit le matin soit l'après-midi.

La Direction et l'équipe soignante vous souhaitent la bienvenue et restent à votre écoute et à votre disposition.